

Communiqué de presse

Aide à l'acquisition d'une tablette numérique

Afin d'aider les jeunes colmariens à acquérir une tablette numérique, la Ville de Colmar a décidé, pour l'année scolaire 2014-2015, d'attribuer une aide financière de 150 € maximum pour tous les élèves du CP au CM2. Cette mesure a été prise en faveur des familles colmariennes et concerne les élèves scolarisés dans les établissements publics et privés, à Colmar ou dans une autre commune.

A partir de la rentrée 2015-2016, cette mesure s'adressera uniquement aux élèves colmariens nouvellement inscrits en CP.

Les conditions de versement de cette aide et le formulaire de demande peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville (<http://www.colmar.fr>) ou retirés dans le hall d'accueil de la Mairie.

Les dossiers sont à transmettre **pour le 3 juillet au plus tard** par voie postale, accompagnés de toutes les pièces justificatives à la Mairie - Service de l'Enseignement – 1 Place de la Mairie.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@colmar.fr